



Décision n° CODEP-CLG-2026-033643 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 4 juin 2026 portant nomination et cessation de fonction à l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu la décision n°2025-DC-001 de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée relative à l’organisation et au fonctionnement des services de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

1° Monsieur François VILLEREZ est nommé délégué territorial de la division de Dijon ;

2° Monsieur Marc CHAMPION cesse d’assurer par intérim les fonctions de délégué territorial de la division de Dijon.

Article 2

1° Monsieur Thierry CHRUPEK est nommé chef de la division de Paris ;

2° Madame Dominique BOINA, cheffe du pôle « B » de la division de Paris, cesse d’assurer par intérim les fonctions de chef de la division de Paris.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et notifiée aux intéressés.

Fait à Montrouge, le 4 juin 2026.

Signé par :

Pour le président et par délégation,
Le directeur général de l’ASN,

Olivier GUPTA